



Non versement d'une gratification de stage

Par **sophia88**, le **03/11/2011** à **19:42**

Bonjour,

j'ai effectué un stage de 3 mois au sein du 53eme régiment de Lunéville. J'ai signé une convention de stage avec le régiment où il était stipulé qu'il devait me verser 417,09 euros par mois. J'ai terminé ce stage le 24 juin 2011.

Or, à ce jour, je n'ai toujours pas été payé. Le régiment me dit que c'est Metz qui doit me payer or après plusieurs coups de téléphone, personne n'est capable de me dire si je vais être payé.

Je voulais savoir quelles sont mes recours possibles.

Cordialement,

Lahik Sophia

Par **pat76**, le **04/11/2011** à **12:04**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée au Ministère de la Défense pour expliquer la situation et vous précisez que vous ne voudriez pas saisir le tribunal compétent pour trancher le litige mais que le contrat pour la partie de la rémunération qui doit vous revenir soit respecté par les services comptables de la Région militaire de METZ.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **sophia88**, le **07/11/2011** à **15:05**

Merci beaucoup pour ces conseils que je vais appliquer!